

Alençon, le 14 février 2012

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité et de
l'Aménagement du Territoire

78 rue de Varennes

75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 9 août 2011 cosigné par Monsieur le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, je vous proposais d'envisager le transfert du domaine du Haras du Pin au bénéfice d'une structure comprenant le Département et la Région, en raison des fortes inquiétudes locales sur le devenir de ce site, et la capacité réelle de l'IFCE et France Haras à en assurer tout simplement la pérennité.

Sans répondre sur le fond à cette demande, vous nous avez écrit le 24 octobre 2011 pour nous engager à poursuivre la réflexion visant à créer un syndicat mixte ouvert avec l'IFCE, « dédié à la sauvegarde, la valorisation et le développement de ce site emblématique », et nous assurer être à notre disposition pour participer ensemble à la pérennité du site.

Nous avons avancé dans cette direction, et nous espérions être en mesure de mettre en place une telle structure de gouvernance à l'été 2012 pour développer et garantir le devenir du Pin. Le comité de pilotage qui s'est tenu le 3 novembre 2011, sous l'autorité du Préfet de département et en présence des Directeurs généraux de l'IFCE et de France Haras, a en effet entériné le principe du transfert intégral du domaine au syndicat mixte.

Mais il s'avère que nos inquiétudes étaient malheureusement légitimes, et que cette pérennité est bien aujourd'hui en jeu !

De nombreux articles de presse confirment le désengagement de France Haras de l'étalement en région, c'est aujourd'hui le tour du Pin..., le terme de « vente » du centre technique a même été employé !

Or la structure de France Haras, que l'on peut bien qualifier aujourd'hui de défaisance, utilise pour son activité les locaux historiques du Haras du Pin, le Versailles du cheval, qui appartient au patrimoine historique national, régional, départemental.

Les élus n'accepteront jamais que ces bâtiments soient mis à disposition, ou pire vendus, à des candidats privés à la reprise de cette activité.

Il y va bien sûr de la cohérence même du projet que nous entendons bâtir pour le Pin, qui ne peut pas être hypothéqué par de telles affectations à usage privatif du cœur historique du Domaine, il y va tout simplement de la survie d'un site que vous avez qualifié vous-même d'emblématique.

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous demande avec gravité de donner les consignes nécessaires pour faire interdire une telle éventualité, et je vous réitère ma proposition que le Haras du Pin soit transféré aux collectivités locales dans les conditions de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Alain LAMBERT.